

ASN
Monsieur CHEVET – Président
15 rue Louis Lejeune
CS 70013
92541 MONTRouGE CEDEX

Monsieur le Président,

Le pouvoir de police du maire m'impose à me documenter sur le site d'expérimentation nucléaire ^{1°} créé de 1957 à 2013 sur le terroir de Pontfaverger-Moronvilliers. Classé INBS (installation nucléaire de base secrète) aucune information n'est communiquée, n'y même celles pouvant relater de la sécurité, de la santé des citoyens, de la pollution du sol, de la terre et de l'eau. Les autorités ont toujours refusé la mise en place d'une CLIS (commission locale d'information et de surveillance) alors que cela a été instauré dans tous les sites CEA avec des financements permettant de faire des analyses et rapports par des organismes indépendants. Il semblerait qu'une commission d'information serait mise en place pour la fin de l'année mais sans aucun moyen financier, ce qui reviendrait à laisser une confiance aveugle à l'exploitant. Pourquoi pas ?

Mais ...

Les rapports officiels de la DRIIRE, de l'ANDRA (Agence national des déchets radioactifs), l'ASN (Autorité de sureté Nucléaire), PNGMDR (Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs) ne sont rédigés qu'à l'aide des documents que le CEA veut bien communiquer.

Pendant des années, ces organismes transcrivaient mais ne contrôlaient pas les faits. Nous pouvons lire ^{2°} « l'ASN constate des difficultés du CEA dans la mise en œuvre de la stratégie de démantèlement immédiat et complet » ou encore document Ref : ASND/2015600742, « remettre en cause, demander de prendre toutes les mesures utiles pour éviter la répétition de ces décalages, cette stratégie reposera sur des priorités de sureté, de radioprotection et de protection de l'environnement ... ». Mais pendant ce temps-là, les faits se font attendre.

A ce jour, vos services découvrent de très nombreux rapports tronqués, falsifiés. Ce site serait-il un cas de plus avec ses 55 ans d'exploitation en autocontrôle ?

Suite au scandale révélé par FR3, de l'abandon des dizaines de tonnes de déchets radioactifs dans un hangar ^{3°} en bâche plastique, où un quidam a pu se promener et filmer librement, le 1^{er} avril 2016, l'exploitant a souhaité rassurer les élus, les présidents d'associations et les responsables de divers services.

Mais suite à l'expertise de la Criirad ^{4°} commandée par la commune de Pontfaverger-Moronvilliers et des renseignements précis, les quelques grammes d'uranium appauvri inoffensif sont devenus 2700 kg d'uranium appauvri **contenant des traces de plutonium** ⁵. Le site devait être dépollué, sauf que la centaine **de puits rebouchés avec des matières radioactives ne le seront jamais car le CEA dit que cela est financièrement impossible.**

Le CEA indique que les appareils de contrôle n'ont jamais détecté la moindre trace dans l'air, sauf **que le dossier médical (certifié par le médecin CEA) relate des particules de béryllium dans les voies respiratoires d'un sous-traitant** ^{6°}, sauf que **du tritium a été pulvérisé (7.400 Milliards de Becquerels)** ^{7°} dans l'atmosphère pour expérimentation. **La rivière Vesle double de radioactivité** ^{8°} entre l'amont et l'aval du site en mars 2005, et que **ses poissons sont interdits à la consommation à cause du PCB, 120 m3 libéré dans la nature lors de l'incendie du GREC (1981).**

Le directeur du site nous a affirmé qu'il n'y avait pas de trace de pollution radioactive dans le sol à plus de 40 cm. Est-ce de **l'ignorance ou un mensonge ? Un document** ^{9°} **cosigné avec le CEA datant de 2005 affirme que les traces de radioactivité sont de 100 fois supérieures et polluent donc à plus de 40 mètres de profondeur.**

Le démantèlement de ce site sensible est à peine commencé que déjà deux sous-traitants ont été blessés et hospitalisés en six mois ^{10°}.

La commune de Pontfaverger-Moronvilliers a déjà payé un lourd tribut :

Environnemental : catastrophique mais il est encore temps d'agir. Ne pas le faire, serait menacer gravement la nappe phréatique (locale et grand bassin aquifère des Vosges à Paris) et impacter les générations futures.

Financier : jamais un franc/euro n'a été versé au titre d'impôt sur le bâti, le non bâti et le professionnel. 35 000 euros versés à notre secrétaire qui a suivi son mari muté dans un autre centre CEA.

Social : aucun plan de mis en place suite à son départ brutal, 125 sous-traitants, disparition ou régression des entreprises, chômage, chute de l'immobilier dû à la vente des maisons des 120 agents et à l'image négative d'un site d'expérimentation nucléaire sur le territoire.

Sanitaire : le risque est inconnu car jamais une étude n'a été faite mais il persiste une grande inquiétude étant donné sur le nombre de cancer et de thyroïdite autour du site.

Mondial : 20 hectares de **vignobles champenois** ^{11°} à moins d'une dizaine de kilomètres dont la moitié est sur le territoire de Pontfaverger-Moronvilliers.

Quel pourrait être l'impact sur le classement du champagne au patrimoine mondial de l'Unesco ?

Qui voudrait acheter du champagne s'il connaît la provenance proche d'un site pollué à la radioactivité ?

A la lecture du rapport de la CRIIRAD (16 questions cruciales) et de tous les faits dénoncés, nous demandons la suspension des travaux tant que les incertitudes persistent sur la dangerosité de ce site. La situation échappe à tout contrôle. Ce site étant fermé depuis des années, il doit être déclassé secret défense ^{12°} et donc traité comme une ICPE (Installation Classé Pour l'Environnement). Les organismes indépendants et publics doivent pouvoir y faire des contrôles inopinés financés par l'exploitant (principe de pollueur/payeur).

Monsieur le Président, je vous remercie de l'attention que vous aurez accordée à la lecture de ce dossier, je souhaiterai pouvoir vous rencontrer lors d'un rendez-vous à votre convenance, pour aborder les mesures communes envisageables vis-à-vis des autorités.

Je reste dans l'attente de vous lire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,
Damien GIRARD

ANNEXES

- 1°/ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025056349&categorieLien=id>
- 2°/ <https://www.asn.fr/Informer/Dossiers/Le-demantelement-des-installations-nucleaires/Les-strategies-de-demantelement-en-France/La-strategie-du-CEA>
- 3°/ <http://france3-regions.francetvinfo.fr/champagne-ardenne/marne/de-l-uranium-aux-portes-de-reims-922395.html>
- 4°/ <http://www.criirad.org/moronvilliers/reunion-moronvilliers-avril.pdf>
- 5°/ <http://france3-regions.francetvinfo.fr/champagne-ardenne/marne/du-plutonium-dans-l-uranium-des-dechets-nucleaires-du-cea-de-moronvilliers-966299.html>
- 6°/ voir documents joints
- 7°/ PV du CHS 25 novembre 1976, essai réalisé le 8/11/1976
- 8°/ document provenant du CEA (seul exemplaire communiqué en 55 ans d'exploitation)
- 9°/ thèse Amélie HUBERT
<http://www.iaea.org/inis/collection/NCLCollectionStore/Public/39/107/39107569.pdf>
- 10°/ Accident le 02/02/2016 et le 13/09/2016 rapport des pompiers.
- 11°/ Photo vignoble champenois
- 12°/ Cour des comptes
- 13°/ Intervention du maire de Pontfaverger-M. à la conférence de tcherno 23 à la mairie de Paris <https://www.youtube.com/watch?v=o-Zli32ucs>

6°

* LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE *

CEA/CEV 93410 VAUJOURS - BP NO 7 77181 COURTRY
DIRECTEUR : GINETTE LANTENOIS - NO AUTORISATION 93-

SERVICE: EI CENTRE: PEM CARTE: PAGE: 1 ENTREPRISE:

RESULTATS : BE
UNITE(S) DES RESULTATS : UR : microG/L - NA : pg/2 DP - Autres voir observation

DATE	IPRIORG	LIEU	RESULT	/G CREA	OBSERVATIONS
106/04/90	IURISYST		<0.02		
124/08/90	INAIPN		1400		
127/08/90	INAIPN	F21	1080		
131/08/90	INAIPN	F21	1350		
121/09/90	INAIPN		1300		
124/09/90	INAIPN	TTS ZONES	<200		
125/09/90	INAIPN	TTS ZONES	<200		
127/09/90	INAIPN	TTS ZONES	<200		
128/09/90	INAIPN		<200		
101/10/90	INAIPN	DEM	<200		
102/10/90	INAIPN		300		
105/10/90	INAIPN		280		
108/10/90	INAIPN		330		
109/10/90	INAIPN		1200		
110/10/90	INAIPN		2500		
112/10/90	INAIPN		<200		

3 fois en 7 jours

2500

4 fois en 8 jours

LS

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Docteur François PIC
CEA/DAM 44 St Francis
Chef de SERVICE de SANTÉ au TRAVAIL
BP 12 - 91600 BRUYÈRES-LE-CHÂTEL

SUIVI TOXICOLOGIQUE N°98

M.

Né le

E

Employeur :
Service : 66H4540 / DIF/CRE/SREF/GDS
Catégorie : Non exposé
Prescripteur : GRANGER Alain(PEM)

Visa du Directeur
Xavier MILLOT

Dos	Dates	Lam	Motif	Substrat	Examen	Résultats	Normes
I038	13/07/2004	CEB	SY	Mucus nasal	Heure prélèvement	15:40	
		CEB		Mucus nasal	Lieu prélèvement	Z31	
		CEB		Mucus nasal	Masse Beryllium	< 0.2 ng	
J034	15/07/2004	CEB	SY	Mucus nasal	Heure prélèvement	16:00	
		CEB		Mucus nasal	Lieu prélèvement	Z31	
		CEB		Mucus nasal	Masse Beryllium	< 0.2 ng	
L020	19/07/2004	CEB	SY	Mucus nasal	Heure prélèvement	15:30	
		CEB		Mucus nasal	Lieu prélèvement	Z31	
		CEB		Mucus nasal	Masse Beryllium	< 0.2 ng	
N018	21/07/2004	CEB	SY	Mucus nasal	Heure prélèvement	15:10	
		CEB		Mucus nasal	Lieu prélèvement	Z31	
		CEB		Mucus nasal	Masse Beryllium	< 0.2 ng	
O034	25/07/2004	CEB	SY	Mucus nasal	Heure prélèvement	15:55	
		CEB		Mucus nasal	Lieu prélèvement	Z31	
		CEB		Mucus nasal	Masse Beryllium	0.35 ng	
T028	25/07/2004	CEB	SY	Mucus nasal	Heure prélèvement	15:55	
		CEB		Mucus nasal	Lieu prélèvement	Z31	
		CEB		Mucus nasal	Masse Beryllium	< 0.2 ng	
U037	30/07/2004	CEB	SY	Mucus nasal	Heure prélèvement	15:30	
		CEB		Mucus nasal	Lieu prélèvement	Z31	
		CEB		Mucus nasal	Masse Beryllium	< 0.2 ng	
A044	02/08/2004	CEB					
		CEB					
		CEB					
B026	03/08/2004	CEB					
		CEB					
		CEB					
C029	04/08/2004	CEB					
		CEB					
		CEB					

**Contaminé dans le bâtiment
airix en 2004**

0 Prédossiers PNB sur 12 mois glissants

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Docteur François PIC
CEA/DAM Ile de France
Chef du SERVICE de SANTÉ au TRAVAIL
BP 12 - 91680 BRUYÈRES-LE-CHÂTEL

31

6



T - Toxique

BÉRYLLIUM

R 49 – Peut causer le cancer par inhalation.
R 25 – Également toxique en cas d'ingestion.
R 26 – Également très toxique par inhalation.
R 36/37/38 – Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 43 – Peut entraîner une sensibilisation par contact
R 48/23 – Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
S 53 – Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S 45 – En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

231-150-7 Étiquetage CE

Direction des Applications Militaires
Département Sécurité Protection et Gestion
Service de Santé au Travail

CEA/DIF/DS/SSST
DO 364 220507



date: 13/06/07

LETTRE AVEC AR



Madame **Micheline QUÉRÉ**
22 route de Vouziers
51490 PONTFAVERGER

Bruyères-le-Châtel, le 13 juin 2007

Objet : Demande de dossier médical
Réf : Votre lettre du 20 avril 2007

Madame,

En réponse à votre lettre du 06/06/2007, je vous informe qu'après recherche, le Service de Santé au Travail du CEA n'a pas retrouvé à ce jour dans ses archives, de dossier médical concernant Monsieur Jean-Paul QUÉRÉ.

A toutes fins utiles je vous précise que le suivi médical des salariés de l'Entreprise CAPOUET est actuellement assuré par le Docteur JULLIARD (SSTA, Rue Pierre Lallecole, Parc d'Activités de l'Étoile, 03000 RETHEL – Tél. 03 24 38 05 95) qui pourra répondre à votre demande.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dr F. PIC

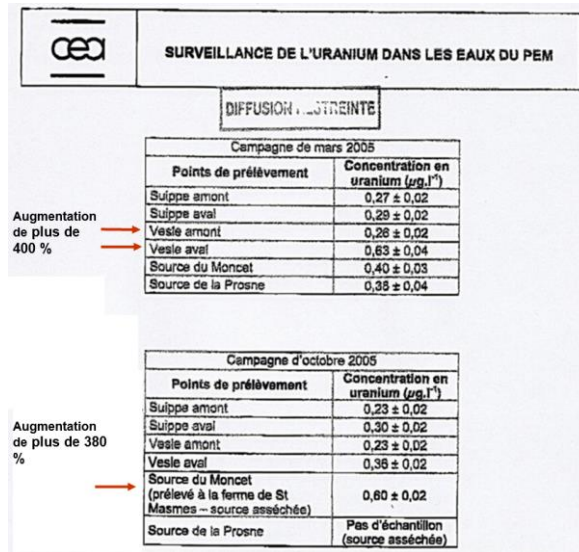
Docteur François PIC
CEA/DAM Ile de France
Chef du SERVICE de SANTÉ au TRAVAIL
BP 12 - 91680 BRUYÈRES-LE-CHÂTEL

Commission de l'énergie atomique
CEA / DAM - Ile de France - BP n° 12 - 91680 Bruyères-le-Châtel
Tél. 33 - 01 69 25 22 98 - Fax 33 - 01 69 25 20 27
Établissement public à caractère industriel et commercial
R.O.S. PARIS 8 775 695 018

MAIRIE – BP 21 – 51490 PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

TÉL. 03 26 48 72 09 FAX 03 26 48 74 59 E-MAIL : mairie.pontfaverger@wanadoo.fr
OUVERT AU PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI DE 08 H 00 À 12 H 00 ET LE VENDREDI DE 08H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H30.

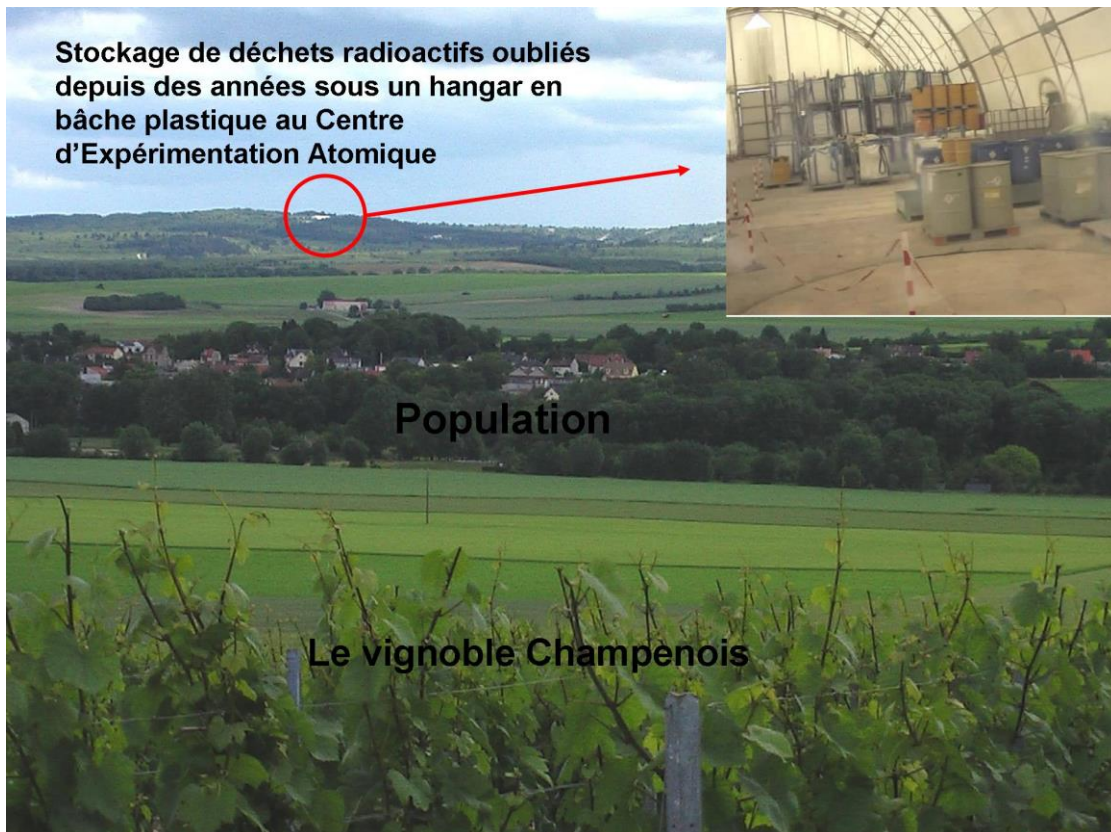
8°/ document provenant du CEA (seul exemplaire communiqué en 55 ans d'exploitation)



9°/ Amélie Hubert, Institut de Physique du globe de Paris, Spécialité Géochimie, Thèse intitulée « Déséquilibres des séries de l'uranium dans les aquifères : quantification des mécanismes de transport de l'uranium et de ses descendants. Cas de l'aquifère de la craie (Champagne, France) » et soutenue le 28 septembre 2005. Cette thèse était co-dirigée par monsieur Eric Pili du CEA-DAM de Bruyères-le-Chatel.

<http://www.iaea.org/inis/collection/NCLCollectionStore/Public/39/107/39107569.pdf>

11°/ Photo vignoble champenois



MAIRIE – BP 21 – 51490 PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

TÉL. 03 26 48 72 09 FAX 03 26 48 74 59 E-MAIL : mairie.pontfaverger@wanadoo.fr
OUVERT AU PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI DE 08 H 00 À 12 H 00 ET LE VENDREDI DE 08H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H30.

12°/ COUR DES COMPTES

Le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs

RAPPORT AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SUIVI DES REPOSES DES ADMINISTRATIONS ET DES ORGANISMES INTERESSES
JANVIER 2005

Introduction

La France, pour des raisons stratégiques et économiques, a fait le choix de développer une filière nucléaire particulièrement puissante : création du CEA, mise au point de l'arme atomique, (...)

Quelles que soient les décisions futures concernant l'avenir de la recherche et de l'industrie nucléaire, deux questions, qui concernent en partie **les générations futures, méritent** d'être traitées et résolues avec soin, méthode et **transparence** : celle du démantèlement des installations nucléaires en fin de vie et celle des déchets radioactifs. (...)

L'arrêt des installations nucléaires s'accompagne d'obligations de **remise en état des sites**, le démantèlement des installations conduisant lui-même à une nouvelle production de déchets. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'industrie nucléaire et pour la **crédibilité de la politique énergétique français** (...)

La Cour des comptes a engagé auprès des différents intervenants de la filière nucléaire une série de contrôles portant sur les enjeux techniques, financiers et humains liés aux déchets radioactifs et au démantèlement des installations en fin de vie. Le présent rapport, qui en constitue la synthèse, porte sur le nucléaire civil et concerne la défense à travers les installations gérées par la **direction des applications militaires** du Commissariat l'énergie atomique (CEA) et les filiales d'Areva, qui exploitent toutes les installations servant à la **confection et aux essais d'armes nucléaires**. (...)

I - Les entreprises publiques, exploitants nucléaires

Le CEA, Areva et EDF

1 Le CEA

Créé par l'ordonnance n° 45-2563 du 30 octobre 1945, le CEA est un établissement à caractère scientifique, technique et industriel, qui a été le pionnier des activités nucléaires en France. (...)

A partir de 1956, il faut rappeler l'activité déployée parallèlement pour les études et la réalisation de l'arme atomique, ainsi que les autres éléments de la **force de dissuasion**. Toutes ces activités se sont accompagnées de la réalisation de dizaines d'installations extrêmement diverses, **construites souvent dans l'urgence, à une époque ou l'on ne se préoccupait guère des questions liées au démantèlement et à la gestion des déchets**.

B Les installations nucléaires intéressant la défense (page 38)

L'article 17 du décret de 1963 relatifs aux installations nucléaires dispose que les INB intéressant la défense nationale, **classées secrètes** par le Premier ministre sur proposition du ministre de la défense ou du ministre chargé de l'industrie, **cessent d'être soumises** à ses propres dispositions **à compter de la décision de classement**. Les INB classés secrètes, couramment dénommées **INBS**.

3 Le maintien du statut d'INBS (page 96)

(...) Comme le ministre de la défense l'indiquait déjà en 1996, "les installations ne pouvant dûment justifier le caractère secret de leurs activités **devront être déclassées et soumises à l'ensemble des règles de droit commun** "(...) Page 97. Une des conséquences du classement INBS est un certain assouplissement de la réglementation de sureté profitant à l'ensemble des entreprises présentes sur le site : ainsi, le dossier d'autorisation de rejet et de prélèvement d'eau (...)

Si l'autorité de sureté "défense" (DSND) applique, a priori, les mêmes règles que son homologue civil, l'ASN, elle n'est pas soumise aux mêmes règles de transparence. Ainsi, le rapport annuel de l'ASN est public et diffusé sur Internet, tandis **que le rapport annuel du DSND, beaucoup plus succinct, est classé ' confidentiel-défense.**

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

page 153. Le **CEA, confronté à un passif historique lourd, est responsable** d'un grand ombre d'INB très hétérogènes. Or, la capacité managériale de cet établissement, plus apte à conduire des recherches qu'à mettre en œuvre des opérations à l'échelle industrielles est en cause. Bien que des progrès importants aient été effectués dans le recensement et l'évaluation des futures opérations, le suivi des prestations par projet doit être amélioré. Depuis la réorganisation interne, qui a conduit à supprimer en 2000 la direction de la gestion des déchets, **aucun document à destination du public ne rend compte des actions effectuées par le CEA au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses centres.**